Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 3 (1957)

Heft: 12

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

La chronique fédérale, que nous espérons pouvoir publier tous les mois, est due à la plume du journaliste suisse-allemand Hermann Boeschenstein, accrédité au Palais fédéral comme correspondant du quotidien bernois le « Bund » et collaborateur de plusieurs hebdomadaires et de la radio suisse. L'auteur est né en 1905, citoyen de Berne où il a fréquenté le lycée ; après avoir fait des études de droit aux facultés de Berne et de Paris, il obtint le diplôme d'avocat, mais se lança dans le journalisme. Il est resté fidèle au métier pendant trente ans et l'a pratiqué à Berlin, Paris, Londres, Zurich, mais surtout à Berne. Il est l'auteur de plusieurs études historiques, entre autres d'une biographie du Président Charles Schenk, conseiller fédéral, de 1864 à 1895. — LA RÉDACTION.

Lorsqu'à la fin de l'an, des milliers de touristes se rendent en Suisse, ils pourront constater, une fois de plus, que ce pays ne connaît ni grèves ni crises ministérielles, ni maladie alarmante de Président ou Chancelier, ni élection parlementaire incertaine ou dangers économiques imminents. Le Président de la Confédération de 1958 sera M. Thomas Holenstein, catholique-conservateur, à la place de M. Hans Streuli, radical-protestant, mais tous les deux jouissent d'un vote de confiance unanime des deux chambres du Parlement réunies en Assemblée fédérale. Et, malgré le pessimisme de la bourse de New-York, l'économie suisse continue comme auparavant, avec quelque 300 à 400.000 ouvriers étrangers. Si vous pensez qu'il s'agit d'une population de cinq millions d'habitants, vous arriveriez à plusieurs millions, en faisant une comparaison avec la France ou la Grande-Bretagne. Mais comparaison n'est pas raison...

Il serait, en effet, erroné, d'ignorer les soucis et problèmes de la politique fédérale. Depuis la fin de la guerre, la Suisse cherche un régime constitutionnel aux finances fédérales. Elles ont été réglées par les pleins pouvoirs extraordinaires du gouvernement, en 1940, et, depuis lors, ces lois ont été quelque peu modifiées et « prolongées », dans l'attente d'un régime permanent. Mais, jusqu'à présent, aucune majorité du peuple et des cantons ne s'est trouvée pour adopter une base constitutionnelle aux impôts fédéraux. A la longue, ce provisoire qui dure ne peut guère être prolongé. Les chambres s'efforcent de trouver une base commune et n'arrivent pas à la trouver.

Ensuite, il y a le problème des prix montant lentement, mais très sûrement, avec toutes les conséquences fâcheuses, allocations de renchérissement aujourd'hui, nouveau prix du lait demain, hausse des loyers, nouvelles allocations et ainsi de suite. Des commissions d'experts, nommant des sous-commissions, cherchent en vain le moment le plus favorable d'y mettre un point.

La politique étrangère de la Suisse, se basant sur l'heureuse formule « neutralité et solidarité », lancée et admirablement bien défendue par M. Max Petitpierre, chef du Département Politique depuis 13 ans et universellement reconnu par le peuple et les chambres, n'a aucune raison de lâcher le principe de la neutralité permanente tout en établissant de solides attaches avec les nombreuses organisations spéciales de l'O.N.U. et de l'O.E.C.E. Mais la Suisse a de sérieuses craintes que le marché commun des pays de l'O.T.A.N. ne soit réalisé avec ses dangers pour les Etats en dehors de cette union. Par contre, la Suisse favorise ouvertement la zone de libre échange et se déclare prête à entrer en négociations avec les autres Etats-membres.

La coalition des partis politiques avec un gouvernement de sept conseillers fédéraux, dont trois radicaux, trois conservateurs et un agrarien, aura bientôt fait son temps. Pour le moment, aucune démission de membre du cabinet n'est en vue, mais les partis politiques ont, depuis quelque temps, commencé à discuter cette éventualité. Les socialistes sont le parti le plus fort dans le pays, et si c'est bien de leur propre gré qu'ils ont quitté le Conseil fédéral il y a trois ans, il faut se rendre compte que leur absence ne peut être éternellement prolongée. Ils revendiquent deux sièges, et c'est ainsi que l'on arriverait à la formule : deux socialistes, deux radicaux, deux conservateurs et un agrarien. Il va sans dire que, d'une part, la majorité au sein du gouvernement sera quelque peu instable, mais, d'autre part, il sera plus facile de gagner la majorité du peuple dans les plébicistes de l'avenir qui régleront de grandes questions nationales, telles que le droit de vote des femmes, la réforme de l'armée et peut-être la réforme fiscale, autrement la prochaine tentative du printemps 1958 sera encore une fois un échec.

Autre problème, essentiellement suisse : Dans les circonstances actuelles il est de plus en plus difficile pour une armée de milices de maintenir une défense nationale efficace. L'armée suisse n'a qu'un très petit cadre d'officiers et sous-officiers de carrière, certains des commandants de brigades et régiments, d'escadres de l'aviation militaire étant des ingénieurs civils, des avocats, des hommes d'affaires. Or, pouvez-vous calmement confier à un jeune étudiant et lieutenant de milice un avion de chasse coûtant trois millions de francs-suisses ? De là la grosse question de la réforme de l'armée, de son réarmement, de son ordre de bataille et son instruction. Les projets sont établis et occuperont le Parlement en 1958 et 1959. Le cadre des officiers généraux a été rajeuni, nouveau chef de l'état-major général, nouveau chef de l'instruction, nouveaux commandants de corps, de divisions et brigades, plus les chefs d'armes de 50 à 55 ans au lieu des hommes qui furent nommés pendant et après la guerre mondiale et qui sont aujourd'hui des hommes de 65 ans à peu près.

Et, enfin, grâce à la longue période de paix et à une économie florissante, la population a dépassé les cinq millions, le double d'il y a cent ans. Le mouvement se poursuit, et l'espace vital des Confédérés est de plus en plus limité. De là les grandes difficultés de trouver des places d'armes pour l'artillerie et les blindés, de construire des autostrades modernes, de freiner la hausse du prix des terrains.

Mais nous admettons franchement qu'en présence de ces problèmes helvétiques plus d'un homme d'Etat européen, africain ou asiatique, pourrait être tenté d'envier ce petit peuple qui travaille durement, vit confortablement et fait sa politique calmement.

H. BOESCHENSTEIN.